



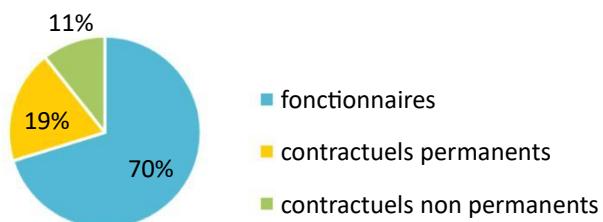
COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Gard.

Effectifs

346 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 243 fonctionnaires
- > 66 contractuels permanents
- > 37 contractuels non permanents



2 contractuels permanents en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

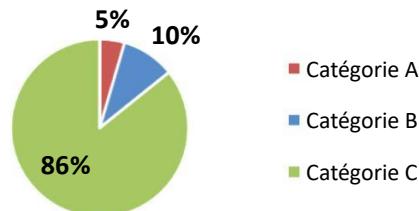
- 16 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 38 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

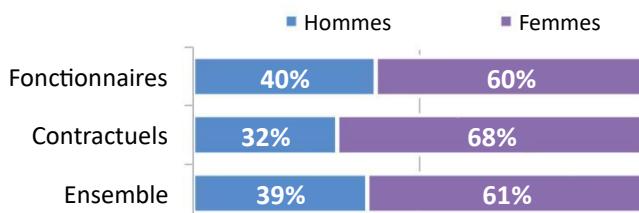
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	15%	25%
Technique	46%	36%	44%
Culturelle	6%	5%	6%
Sportive	2%		1%
Médico-sociale	5%	3%	5%
Police	9%		7%
Incendie			
Animation	5%	41%	13%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

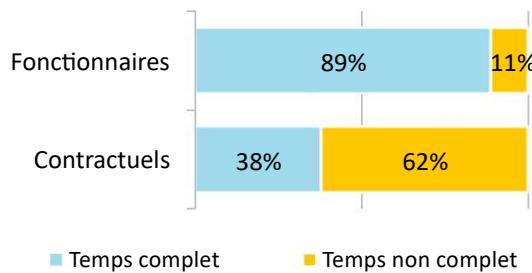


Les principaux cadres d'emplois

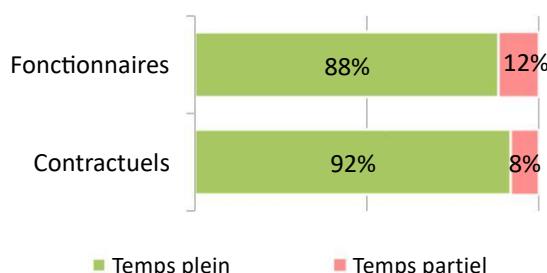
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	31%
Adjointes administratifs	18%
Adjointes d'animation	12%
Agents de maîtrise	10%
Agents de police municipale	6%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou partiel



► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	21%	58%
Culturelle	20%	0%
Animation	8%	100%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
18% des femmes à temps partiel

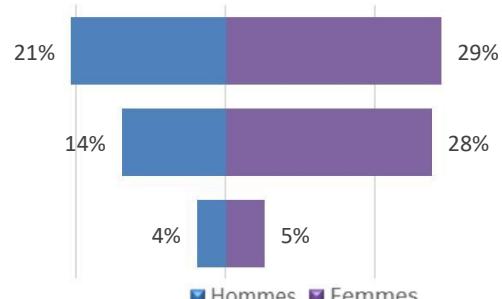
— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,26
Contractuels permanents	39,17
Ensemble des permanents	47,89
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,91

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

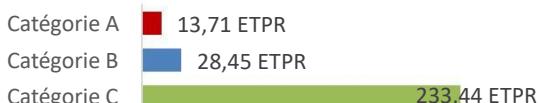
— Équivalent temps plein rémunéré

► 313,89 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 229,17 fonctionnaires
- > 46,43 contractuels permanents
- > 38,29 contractuels non permanents

571 280 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



> 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure

— Positions particulières

> 8 agents en disponibilité

Mouvements

En 2024, 39 arrivées d'agents permanents et 29 départs

9 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
314 agents	309 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-0,4%
Contractuels	↗	20,0%
Ensemble	↗	3,3%

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

S2O

ID : 030-213000284-20251219-2025_12_129-DE

Principales causes de départs

Départ à la retraite	34%
Mutation	28%
Fin de contrats remplacants	21%
Démission	7%
Décès	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	56%
Voie de mutation	26%
Arrivées de contractuels	13%
Recrutement direct	3%
Intégration directe	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

9 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 44% des nominations concernent des femmes

2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

91 avancements d'échelon et 22 avancements de grade

1 lauréat d'un examen professionnel nommé

41 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 65,9 % femmes

dont 87,8 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

S2O

ID : 030-213000284-20251219-2025_12_129-DE

► Les charges de personnel représentent 55,51 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	26 804 012 €	Charges de personnel*	14 878 840 €	Soit 55,51 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 019 301 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 486 925 €	
IFSE :	668 490 €	900 146 €
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	178 042 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	123 483 €	
Supplément familial de traitement :	75 611 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 569 €	32 206 €	38 138 €	s	32 072 €	26 648 €
Technique	s		39 118 €		30 002 €	29 011 €
Culturelle	s		36 842 €	s	28 435 €	24 196 €
Sportive	s		33 045 €			
Médico-sociale					33 390 €	s
Police				s	38 861 €	
Incendie						
Animation			s		29 683 €	35 292 €
Toutes filières	54 002 €	32 206 €	38 753 €	28 464 €	31 487 €	29 455 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,49 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	17,78%
Contractuels sur emplois permanents	9,26%
Ensemble	16,49%

- Le RIFSEEP a été mis en place
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 1172,56 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- 114,75 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 845 €			11 888 €			s					
Catégorie B	5 188 €			5 569 €			s			s		
Catégorie C	2 056 €			1 721 €			147 €			585 €		

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

En moyenne, 18,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

En moyenne, 18,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,56%	1,68%	3,16%	1,33%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,13%	1,68%	4,39%	1,33%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,52%	2,55%	4,88%	1,44%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

47,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

22 accidents du travail déclarés au total en 2024

6,4 accidents du travail pour 100 agents

En moyenne, 24 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

8 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

265 jours de formation liée à la prévention a été suivie

Coût total des formations : **22 306 €**

Coût par jour de formation : **84,17€**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **69 555 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

48 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

6 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
90 % sont fonctionnaires*
96 % sont en catégorie C*

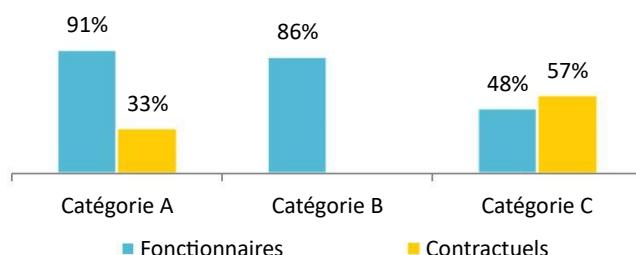
13 956 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : **2024**

Formation

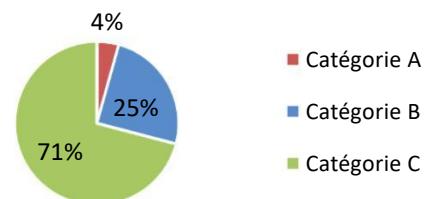
En 2024, 54,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



829 jours d'
agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,7 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	51 %
Coût de la formation des apprentis	16 %
Frais de déplacement	9 %
Autres organismes	24 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	67%
Autres organismes	23%
Interne à la collectivité	10%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	4 170 €	15 620 €
Montant moyen par bénéficiaire	85 €	111 €



L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

69 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

S2LO

ID : 030-213000284-20251219-2025_12_129-DE

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025

Version 1